

## BILAN DE LA CONCERTATION

---

### 1. Modalités de la concertation fixées par délibération du Conseil Municipal

- Affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU pendant toute la durée des études nécessaires.
- Publication d'articles dans le bulletin municipal.
- Organisation d'une réunion publique avec la population.
- Mise à disposition des documents validés des phases clés de la révision du PLU, en mairie et sur le site internet de la commune.
- Mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir les observations du public tout au long de la procédure.
- Possibilité d'écrire au maire et d'échanger via le site internet de la commune.

### 2. Moyens d'information utilisés

- Affichage de la délibération prescrivant la révision du PLU en mairie et sur le panneau d'affichage, depuis le 23/03/2016.
- 1 séance de **marches découverte** sur la commune en phase de diagnostic.  
> *moyens de communication* : 12 affiches sur les panneaux d'affichage répartis sur la commune, encart site internet (12/09/2016), un article paru dans l'hebdo de l'Ardèche le 08/09/2016 et dans le Dauphiné libéré du 10/09/2016
- 1 **atelier avec les agriculteurs** en phase de diagnostic.  
> *moyens de communication* : courrier à tous les agriculteurs répertoriés
- 1 **atelier avec quelques habitants ressources** en phase d'élaboration du projet.  
> *moyens de communication* : courrier et mail envoyés aux personnes ressources et celles ayant participé aux marches découverte
- 1 **réunion publique** avec la population à l'issue de la phase d'élaboration du projet (4 panneaux d'exposition).  
> *moyens de communication* : 12 affiches sur les panneaux d'affichage répartis sur la commune, encart site internet suite réunion (22/07/2017), encart presse dans le Dauphiné libéré du 17/07/2017 et dans l'hebdo de l'Ardèche le 20/07/2017.
- 1 **réunion publique** avec la population à l'issue de la traduction réglementaire du projet (diaporama et 2 panneaux d'exposition).  
> *moyens de communication* : message sur le panneau lumineux d'information, 12 affiches sur les panneaux d'affichage répartis sur la commune, encart site internet suite réunion (07/07/2018), encart presse dans le Dauphiné libéré et l'hebdo de l'Ardèche en juillet 2018 et le bulletin municipal d'août 2018
- Installation en mairie des **panneaux d'exposition** à la suite des deux réunions publiques, consultables également depuis le site internet (encart site internet 22/07/2017 et 05/07/2018) et mise à disposition du **diaporama** en mairie et avec possibilité de remise d'une version papier ou de transmission par mail (encart site internet 07/07/2018).
- Publication de 4 **articles de presse** : dans le Dauphiné libéré, ainsi que dans l'hebdo de l'Ardèche.
- Parution de 7 **articles dans le bulletin municipal**, dans celui d'août 2016, de décembre 2016, de mai 2017, d'août 2017, de décembre 2017, de mai 2018 et enfin d'août 2018 ; et d'un **encart site internet** (09/02/2017) sur le déroulement du PLU.
- Mise à disposition en mairie et sur le site internet de la commune des **dossiers** « Diagnostic » (encart site internet 03/05/2017) et « PADD » (encart site internet 13/11/2017), ainsi que du dossier complet du PLU, après arrêt par la CCRC.

### 3. Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

- Un registre destiné aux observations de toute personne intéressée a été mis à disposition tout au long de la procédure en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, **depuis le 27 avril 2017**.  
> *une remarque a été consignée*
- Site internet : *quelques demandes de communication de dossier ont été effectuées.*

- Environ 50 lettres ont été adressées à M. le Maire (reçues entre le début de la procédure et fin août 2018).
- 1 séance de marches découverte a eu lieu le 20/09/2016 (samedi matin) selon 3 parcours (Espaces publics, paysage et agriculture / Centre bourg et patrimoine / Equipements et habitat pavillonnaire) : Sensibilisation, échanges d'informations et identification des problématiques ;  
>une quarantaine de participants
- 1 atelier a été organisé le 11/01/2017 (en soirée) avec les agriculteurs, suite à la transmission d'un questionnaire (18 retours sur 35 + 3 remplis en séance) : Echanges sur les constats, besoins et attentes, les perspectives d'évolutions et les modalités d'intégration au PLU ;  
>une quinzaine d'exploitants présents
- 1 atelier a été organisé le 22/04/2017 (samedi matin), selon trois groupes (Habitat et peuplement / Equipements, commerces et tourisme / Paysage et patrimoine) : Echanges sur les perspectives d'évolution de la commune et les orientations à envisager.  
>une vingtaine de participants
- 1 réunion publique a été organisée le 11/07/2017 à 9h30 : Présentation et échanges sur le diagnostic et le PADD.  
>une cinquantaine de participants
- Une participation à l'inventaire du petit patrimoine communal a été proposée en février/mars 2018 (encart site internet 24/02/2018) : repérage via l'outil Carticipe ou par retour de fiches.  
>7 Carticipants et 10 retours de fiches par courrier
- 1 réunion publique a été organisée le 05/07/2018 de 18h30 à 20h : Présentation et échanges sur le zonage, les prescriptions et les OAP.  
>une quarantaine de participants



## 4.Synthèse des échanges

REMARQUES/QUESTIONNEMENTS	REPONSES/PRISE EN COMPTE
<b>PROCEDURE</b>	
<p>Quand le PLU sera-t-il effectif ? (Réunion publique n°2)</p>	<p>&gt;Il est prévu d'arrêter le projet en conseil communautaire du 20/9/2018, ce qui permet d'envisager une approbation du PLU en avril 2019.</p>
<p>Quelles sont les possibilités d'interagir sur le projet ? (Réunion publique n°2)</p>	<p>&gt;Au-delà des remarques exprimées lors de la réunion publique (et des précédentes actions de concertation), un registre est mis à disposition du public en mairie (avec consultation des documents produits dans le cadre du projet). Un bilan de la concertation sera établi préalablement à l'arrêt du projet, précisant les éléments pris en compte et les réponses apportées.</p> <p>&gt;Après l'arrêt du projet, une enquête publique se déroulera durant 1 mois (début 2019) et le commissaire-enquêteur établira un rapport, sur lequel les élus se positionneront quant aux éléments à intégrer ou non au dossier, qui sera alors modifié en conséquence.</p>
<b>DEVELOPPEMENT DANS LA PLAINE ET SUR LE PLATEAU (zones agricoles, naturelles et forestières)</b>	
<p>Pourquoi ne pas autoriser de nouvelles constructions dans et en extension des hameaux ? (Atelier habitants ressource + réunion publique n°1 + réunion publique n°2)</p> <hr/> <p>Privilégier la construction dans le secteur pavillonnaire plutôt que dans les hameaux semble contradictoire avec la volonté de maintenir la population âgée sur la commune (en effet, les enfants pourraient loger à côté des anciens qui occupent les hameaux et ainsi faciliter leur maintien à domicile) et de préserver le caractère péri rural de la commune (les lotissements où l'on s'entasse ne présentent pas les caractéristiques rurales attendues). (Réunion publique n°1)</p>	<p>&gt;C'est le SCoT qui l'impose, cela permet de préserver la qualité du paysage et le bon fonctionnement de l'agriculture et de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels.</p> <p>&gt;Des extensions mesurées des bâtiments d'habitation existants et la construction d'annexes sont autorisées par le règlement.</p> <p>&gt;Des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination ont été repérés sur le document graphique, permettant de créer de nouveaux logements dans ces zones agricoles et naturelles, au sein de constructions déjà existantes, donc sans consommation d'espaces agricoles ou naturels.</p>
<p>Pourquoi le projet ne concerne pas les hameaux, notamment au-delà du Mialan ? (Réunion publique n°2)</p>	<p>&gt;L'ensemble du territoire fait partie du projet : ces secteurs ont vocation à être préservés pour leurs qualités patrimoniales (bâti et paysage), environnementales (continuités écologiques) et dans leur fonctionnement (agriculture, espace de loisirs).</p> <p>&gt;Un important travail de repérage des éléments de patrimoine qui constituent l'identité de la commune a été réalisé, en commission mais également grâce à l'outil participatif Cartcipe, qui a permis à chacun de faire des propositions de repérage.</p>
<p>Des activités sont-elles envisagées au-delà de la zone agglomérée (qui semble concentrer toute l'activité), notamment afin de garantir un certain niveau d'animation dans la zone agricole ou naturelle ? (Réunion publique n°2)</p>	<p>&gt;Deux secteurs sont prévus pour permettre le développement d'activités autres que l'agriculture en zone agricole : offre d'hébergement touristique (At) et activité de loisirs (Al).</p> <p>&gt;Une réflexion est menée pour permettre l'accueil d'un camping (principe inscrit dans le PADD).</p>

<b>SILHOUETTE VILLAGEOISE, CEINTURE VERTE ET LIENS ENTRE LE HAUT ET BAS DU VILLAGE</b>	
<p>Un consensus pour le développement d'équipements publics de plein air, support et lieu de rencontres, d'animations diverses, sous le village, à la croisée du haut et bas : un trait d'union à trouver, par les usages plutôt que par des constructions.</p> <p>Une attente partagée pour le développement de chemins piétons reliant le haut et bas du village, mais aussi la place Espeysse.</p> <p>Une envie partagée de laisser le village perché dans sa silhouette actuelle avec l'écrin de verdure à ses pieds, vecteur d'identité de la commune.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 1)</i></p> <p>La préservation des secteurs de nature à proximité du village perché est partagée, notamment la ceinture verte.</p> <p>Des espaces publics requalifiés tels que la place Espeysse, un chemin de traverse sous le village rejoignant la cure sont attendus, permettant une appropriation des lieux par les habitants (espaces de rencontres, terrasses plantées, ...).</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt;La ceinture verte sous le village est classée en zone N donc non constructible.</p> <p>&gt;Les OAP (Centralité et mobilité) précisent les objectifs d'aménagement, et des emplacements réservés sont instaurés pour permettre la réalisation des cheminements piétons lors que le foncier n'appartient pas encore à la commune.</p>
<b>ENTREE EST DE VILLAGE ET CENTRALITE</b>	
<p>Le secteur fonctionne bien notamment du fait d'un nombre de places de stationnement important mais son aménagement est très routier : « lieu central mais pas convivial ».</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 3)</i></p> <p>L'entrée du village sous l'école serait à requalifier (axe trop large, connotation routière banalisante) : traiter les abords, planter des alignements, aménager des parkings plus « qualitatifs ».</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p> <p>Le demi-tour des cars à l'est (carrefour RD 379 au niveau du démarrage du chemin de Blaise) est dangereux : le car est obligé de faire une marche arrière.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 3)</i></p> <p>Ce secteur manque d'éléments d'animation, de diversité commerciale et d'aménagements d'espaces publics pour générer un véritable lieu de vivre ensemble.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 3)</i></p> <p>Le site du boulodrome élargi est identifié comme le site le plus propice au développement d'une polarité fédératrice. Il pourrait jouer le rôle d'articulation entre les différents secteurs et bénéficierait d'une bonne visibilité (depuis les différentes directions).</p> <p><i>(Atelier habitants ressource - groupe 2)</i></p>	<p>&gt;Les OAP (Centralité et mobilité) précisent les objectifs d'aménagement, et des emplacements réservés sont instaurés pour permettre la création d'un rond-point (demi-tour cars) et l'aménagement d'un arrêt de car.</p> <p>&gt;Le règlement interdit l'implantation de logements en rez-de-chaussée sur la RD pour favoriser l'implantation de commerces et services.</p> <p>&gt;Le site du boulodrome n'a pas été retenu pour faire partie de la « centralité », mais uniquement le secteur à proximité immédiate du pôle existant.</p>

<p>L'impact du développement devant le village/dans la plaine agricole (sous l'école) pour l'image de la commune est souligné.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 1)</i></p> <p>La construction d'une partie de ce site pourrait permettre de réduire l'impact des pignons de l'école maternelle dans le paysage tout en préservant la vue caractéristique sur le bâtiment ancien de l'école élémentaire.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	<p>&gt; Les prescriptions de l'OAP vont dans ce sens.</p>
<p>La parcelle non-bâtie au démarrage du chemin de Blaise occupée par un verger est un secteur à enjeux.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 3)</i></p> <p>La ferme de Georgette et son jardin à l'entrée du village sont jugés valorisants et participent de la qualité paysagère et de l'identité rurale défendue.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; Ce site a été identifié comme un élément de patrimoine à préserver (L151-19 du CU).</p>
<b>HABITAT ET SECTEURS DE PROJET</b>	
<p><b>Sous le Temple</b></p> <p>L'aménagement de ce secteur le long de la rue des Ormeaux permettrait de valoriser la silhouette du village depuis le sud. Le site dispose de qualités favorables à l'implantation de logements : exposition sud, vues, proximité de la place Espeysse, du pôle commerces / équipements / services, et du bourg historique. Cela permettrait à plus de personnes de profiter de la qualité de vie du village ancien. La complexité de construire sur ce site est évoquée (réseaux, enrochement, ...). Des solutions techniques existent ; il s'agira d'en vérifier l'impact financier.</p> <p>&gt; Favoriser un habitat imbriqué et intégré à la pente, à l'image de la référence présentée (St Julien du Serre dans l'Ardèche)</p> <p>&gt; Dominante accession, mixité générationnelle avec notamment logements seniors en rez-de-chaussée</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p> <p>Ce secteur est jugé trop délicat (d'un point de vue paysager et technique).</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; Le choix a été fait d'ouvrir ce site à l'urbanisation (zone AUv) pour compléter la silhouette de village et proposer une offre de logements destinée essentiellement aux familles.</p> <p>&gt; Une OAP (secteur sous le temple) a été instaurée pour garantir une meilleure maîtrise de la forme urbaine en cohérence avec le village ancien et une bonne insertion paysagère.</p>
<p>Les orientations d'aménagement concernant le secteur « sous le Temple » tiennent-elles compte des personnes à mobilité réduite (PMR) et de la vue sur et depuis le Temple ?</p> <p><i>(Réunion publique n°2)</i></p>	<p>&gt; Il est envisagé de regrouper le stationnement des résidents en bas du terrain (parking aérien et sous les constructions), dans l'esprit d'un éco-quartier, mais des places de stationnement réservées PMR sont prévues le long de la rue des Ormeaux, permettant d'accéder facilement aux logements par des venelles implantées le long des courbes de niveaux.</p> <p>&gt; La hauteur des constructions est limitée par le règlement, permettant de préserver les vues.</p>

<p><b>Secteur boulodrome</b></p> <p>Il s'agit d'un secteur central, stratégique du fait de sa proximité immédiate du pôle commerces / équipements / services. Il pourrait être aménagé selon des volumétries progressives depuis la RD vers l'intérieur.</p> <p>&gt; Individuel sur rue, petit collectif à l'arrière &gt; Logement seniors</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p> <hr/> <p>Concernant les secteurs constructibles ou à urbaniser, un consensus est très vite apparu sur le secteur du boulodrome. Donné en priorité, il pourrait accueillir une opération répondant à une mixité générationnelle, facilitant la création de petits logements pour personnes âgées.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; Le choix a été fait d'ouvrir ce site à l'urbanisation (zone AUrd) pour permettre d'améliorer l'offre de logements (mixité sociale et générationnelle).</p> <p>&gt; Une OAP (secteur boulodrome) a été instaurée pour garantir une meilleure maîtrise de la forme urbaine à l'approche de la polarité centrale et favoriser une diversité de logements.</p>
<p><b>Sous l'école</b></p> <p>La construction d'une partie de ce site pourrait améliorer la qualité de l'entrée de village et renforcer la centralité.</p> <p>&gt; Quelques commerces/services avec logements au dessus &gt; Locatif</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p> <hr/> <p>Un programme mixte (accueil touristique et commerce et habitat ?) : la proposition architecturale devrait permettre de soigner le socle du village avec une façade parallèle aux courbes de niveaux et en harmonie avec l'organisation globale du village.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; Le choix a été fait d'ouvrir ce site à l'urbanisation (zone AUc) pour permettre d'améliorer l'offre de logements (mixité sociale et générationnelle) ainsi que l'offre de commerces et services.</p> <p>&gt; Une OAP (secteur centralité) a été instaurée pour garantir une meilleure maîtrise de la forme urbaine en cohérence avec le village ancien et une bonne insertion paysagère et favoriser une diversité des fonctions.</p>
<p><b>Secteur du pôle sportif</b></p> <p>La constructibilité d'une bande de terrain le long du chemin de Blaise pourrait être envisageable, sans contraintes particulières : secteur prioritaire.</p> <p>&gt; Maisons en bande &gt; Accession abordable et locatif</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p> <hr/> <p>Un second secteur dédié à l'habitat est envisagé sur la parcelle à droite du stade, le long du chemin de Blaise.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p> <hr/> <p>Prévoir des logements à cet emplacement n'est-il pas incompatible avec les activités de loisirs ?</p> <p><i>(Réunion publique n°2)</i></p>	<p>&gt; Le secteur du pôle sportif a été identifié pour accueillir du logement sous une forme alternative à l'habitat pavillonnaire : un secteur URd a été créé dans ce sens.</p> <p>&gt; Au cours de l'élaboration du projet, la localisation des sites retenus a évolué : il s'agit d'un terrain au nord du pôle de loisirs et de l'ancienne ferme au sud, le long du chemin de Blaise.</p> <p>&gt; Une OAP (secteur pôle loisirs) a été instaurée pour garantir une meilleure maîtrise de la forme urbaine et garantir son insertion dans le tissu environnant.</p> <p>&gt; Le cas de figure existe déjà au sud et à l'est, et les nuisances sont acceptables et acceptées par les résidents.</p>

<p><b>A l'ouest de la zone agglomérée</b></p> <p>Les terrains au nord du cimetière sont bien desservis et situés à proximité à la fois du village ancien et du pôle commerces / équipements / services. Ils pourraient être constructibles si les capacités au sein de l'enveloppe urbaine sont insuffisantes au regard de l'évolution démographique envisagée.</p> <p>&gt; Plots multifamiliaux &gt; Locatif et accession</p> <p>Les terrains situés au nord du lotissement des Châtaigniers pourraient être réservés pour une urbanisation à long terme.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p> <p>Selon les besoins à l'avenir, une extension sur l'ouest après le cimetière est globalement bien reçue et envisageable, ce qui permet de ne pas s'étendre à l'est et de conserver la limite d'urbanisation actuelle.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; Ce site le plus éloigné du cœur du village n'a pas été retenu pour être ouvert à l'urbanisation puisque pas nécessaire pour répondre aux besoins en logements dans les 12 ans à venir (échéance du PLU).</p>
<b>QUALITE ARCHITECTURALE ET URBAINE</b>	
<p>Dans le village ancien, les systèmes de fermeture ne sont pas toujours qualitatifs du fait notamment de la généralisation du PVC.</p> <p>Traditionnellement : volets = 2 battants en bois et fenêtres = 2 vantaux simple croix.</p> <p>Les génoises constituent un élément structurant des façades.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 2)</i></p>	<p>&gt; Ces éléments ont été intégrés au règlement de la zone UV.</p>
<p>Dans le secteur pavillonnaire, les clôtures sont hautes et disparates : pas de contact social, une réponse partielle à la biodiversité locale.</p> <p>Il est fait référence à un lotissement ouvert et végétalisé sur la commune de St Péray.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 1)</i></p>	<p>&gt; Ces éléments ont été intégrés au règlement de la zone UR et en dispositions générales du règlement.</p>
<p>Concernant la zone d'activités, les habitants sont très soucieux de la qualité des aménagements extérieurs, des plantations, ... La commune tente de faire respecter au mieux les engagements pris par les entreprises mais il n'est pas toujours facile d'arriver au résultat escompté.</p> <p><i>(Marches découverte – parcours 3)</i></p>	<p>&gt; Ces éléments ont été intégrés au règlement de la zone UA.</p>



<b>ACCUEIL DES VISITEURS</b>	
<p>La randonnée pédestre et cyclos est très pratiquée dans le village, mais pas de bar (quid du commerce épicerie ?)</p> <p>Absence d'accueil matérialisé et de point d'eau (+WC) pour les gens de passage : imaginer une placette « d'accueil », facilement accessible ?</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 1)</i></p> <hr/> <p>La centralité pourrait être renforcée avec une offre à destination des visiteurs notamment de restauration. Le besoin d'un espace point d'eau / sanitaires est confirmé.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 2)</i></p> <hr/> <p>Le secteur « sous l'école » pourrait accueillir un programme mixte intégrant l'accueil touristique.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; Ces éléments ont été intégrés dans l'OAP centralité.</p>
<p>Quel devenir pour le site du Montat en haut du village (serre) utilisé comme terrain de jeux par les enfants, qui dispose d'une belle vue, mais risques d'incendie ?</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 2)</i></p> <hr/> <p>La motte (haut du village perché) : ce site dégagé qui propose un superbe panorama sur le massif du Vercors, encore plus intéressant que celui de la place Espeysse, du fait de sa hauteur.</p> <p>Il pourrait être aménagé et mis en valeur pour les visiteurs avec une table d'orientation, des tables/bancs pour les pique-niques, ...</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 2)</i></p> <hr/> <p>Préserver le sommet planté, aménagé en lieu de repos, un « parc » avec les cèdres préexistants à valoriser, voire conforter.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; Un emplacement réservé a été instauré pour permettre la valorisation et l'aménagement du site par la commune.</p>
<p>Les participants partagent le constat que Toulaud présente un cadre très propice et que l'absence de camping dans les communes voisines incite à y réfléchir. Le groupe insiste sur la nécessité qu'un équipement de ce type soit en lien avec le village, qu'il y ait des interactions. Il doit participer à l'animation et à la vie du village et pourrait notamment participer à dynamiser une offre commerciale renforcée sur la commune.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 2)</i></p> <hr/> <p>Il existe une forte demande pour l'hébergement des randonneurs qui fréquentent le GR. Pourquoi l'envisager dans le centre ?</p> <p><i>(Réunion publique n°1)</i></p>	<p>&gt; Plusieurs secteurs ont été envisagés dans le cadre de l'élaboration du projet.</p> <p>&gt; 2 gîtes seront proposés dans le cadre du réaménagement de la cure et une réflexion sur l'opportunité d'envisager un camping est en cours ; une zone pourra être prévue à cet effet, plutôt dans le centre ce qui correspond à la demande (étape nécessaire).</p> <p>&gt; Finalement, aucune localisation n'est précisée par le PLU (seule évocation dans le PADD).</p>

OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES	
<p>Concernant les commerces/services, des besoins et des souhaits sont exprimés : épicerie, produits locaux, bar, restaurant, ... notamment pour les personnes peu mobiles. Est soulignée la nécessaire implication de la collectivité et/ou la société civile (associatifs, citoyens, ...) car la seule volonté/initiative privée (entrepreneuriale) peut ne pas suffire. La priorité identifiée est un espace fédérateur, lieu de rassemblement pour toutes les générations, lieu de vivre ensemble. Le concept de « bistrot de pays » est proposé.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 2)</i></p> <hr/> <p>Il manquerait un local pour les adolescents.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 1)</i></p> <hr/> <p>La question des jeunes est revenue à plusieurs occasions lors de la marche, notamment sur le secteur du pôle sportif. Il n'existe actuellement aucun espace officiel pour cette tranche d'âge.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 3)</i></p> <hr/> <p>Préserver autant que possible une place pour les jeunes (local au sein du boulodrome à préserver ?).</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p> <hr/> <p>Il manque un terrain de pétanque éclairé notamment à proximité du village.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 2)</i></p> <hr/> <p>Il manque un espace de jeux pour jeunes enfants à proximité du village ancien (ceux du bas sont trop éloignés) alors que la population se rajeunie : côté école ou côté citystade, voire en haut place du Laboureur par exemple.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 2)</i></p>	<p>&gt; Ces besoins ont été intégrés dans l'OAP Centralité.</p>
<p>Besoin d'un équipement de type gymnase, d'une maison des associations, d'un skatepark.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 3)</i></p> <hr/> <p>Le pôle de loisirs pourrait être renforcé par l'implantation d'une halle sportive pour les sports pratiqués en intérieurs (basket, volley, hand, ...). Le site à côté des tennis est unanimement fléché. Un équipement sportif de ce type pourrait générer de la vie / du lien.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 2)</i></p> <hr/> <p>Sont évoqués, la programmation d'un restaurant à proximité de la salle polyvalente, et sur le secteur central entre le stade et la bande constructible le long du chemin de Blaise, la relocalisation de jeux de boules et le développement d'équipements sportifs complémentaires.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 3)</i></p>	<p>&gt; La construction d'une halle sportive et la relocalisation des jeux de boules sont prévus dans l'OAP pôle de loisirs.</p> <p>&gt; Toutes les activités commerciales et de services (comme un restaurant) doivent être localisées dans la polarité centrale.</p>

<p>L'ancien terrain de bosses (communal) a suscité un échange sur le logement des anciens. Les participants ont fait la proposition d'une maison de retraite sur ce terrain.</p>	<p>&gt;L'implantation d'un EPHAD se gère au niveau départemental et qu'actuellement aucun nouveau de projet ne pouvait être envisagé sur le secteur.</p>
<p><i>(Marches découvertes)</i></p>	
<p>Pourquoi ne pas prévoir une maison retraite ? <i>(Réunion publique n°2)</i></p>	<p>&gt;Le territoire étant doté de tels équipements qui disposent de places, il n'est pas autorisé d'en implanter d'autres.</p>
<b>DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT</b>	
<p>Certaines rues étroites où les croisements sont difficiles : mettre en sens unique rue du temple par exemple dans le sens de la descente (globalement, revoir le plan de circulation ?) <i>(Marches découvertes – parcours 2)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité.</p>
<p>Place du Laboureur : débat sur l'opportunité de le transformer en parking et soulager de fait les ruelles étroites à proximité. <i>(Marches découvertes – parcours 1)</i></p>	<p>&gt;Cet espace vient d'être aménagé comme espace de rencontre et de détente, et un parking est proposé à proximité, en entrée nord-ouest du village.</p>
<p>Pourquoi ne pas prévoir des emplacements place du Laboureur ? <i>(Réunion publique n°2)</i></p>	
<p>Concernant les besoins de stationnement dans le village ancien, pourquoi ne pas prévoir un parking sous l'école (plutôt que des logements) ? <i>(Réunion publique n°2)</i></p>	<p>&gt;Cette localisation est trop éloignée des habitations.</p>
<p>Pas assez de parking dans le secteur des lotissements. <i>(Marches découvertes)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité.</p>
<p>Dans le secteur du pôle de loisir, actuellement des voitures se garent dans la partie nord, en limite de la zone pavillonnaire, là où un projet de développement de l'habitat est prévu (14 logements). Qu'est-il envisagé pour le stationnement des visiteurs ? <i>(Réunion publique n°2)</i></p>	<p>&gt;L'aménagement de places visiteurs est exigé par le règlement dans le cadre de la réalisation de l'opération de logements, et pour les logements existants, des emplacements existent déjà au sein du tissu pavillonnaire et doivent être utilisés à cet effet.</p>
<p>Le fonctionnement du stationnement au droit de l'école (parking et dépose minute) est souvent un peu « anarchique » aux heures d'entrées / sorties. Les élus doivent intervenir régulièrement. <i>(Marches découvertes)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité et Centralité.</p>
<b>LIAISONS DOUCES</b>	
<p>L'escalier à gauche en montant la calade, qui permettrait de couper, est trop abrupt. A droite, un sentier de fait est apparu, utilisé par les enfants pour rejoindre l'école ou les espaces de jeux : la liaison est à améliorer. <i>(Marches découvertes – parcours 2)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité.</p>

<p>Améliorer la liaison entre le village ancien et la partie basse, notamment par l'aménagement d'une liaison adaptée aux personnes à mobilité réduite (PMR) depuis la place Espeysse.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité et des emplacements réservés instaurés.</p>
<p>Renforcer la continuité piétonne le long de la RD 279 entre le pôle sportif et le pôle commerces / équipements / services.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité.</p>
<p>Le chemin de Blaise, un vieux chemin rural entre les lotissements, reliant le stade à la ferme et entrée de village, est très utilisé.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 1)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité et il est repéré au document graphique comme élément à préservé (L151-19).</p>
<p>Préserver la continuité modes doux sur le chemin de Blaise.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	
<p>Problème du lotissement constitué de deux voies qui sont en impasse (murées pour éviter la circulation des voitures dans le lotissement). Les habitants présents aux marches regrettent que la continuité des cheminements piétons ne soit pas possible pour relier le pôle sportif à la centralité.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 3)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité.</p>
<p>Assurer la connexion piétonne entre les Amandiers et les Prés du Mouchet.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	
<p>Valoriser la liaison existante entre la RD 279 et le lotissement des Amandiers.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité. Et l'OAP Boulodrome.</p>
<p>Renforcer les aménagements piétons le long de la rue de la Grande Fontaine et de la route de Marsanoux.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité.</p>
<p>Aménager un sentier à l'est de la zone agglomérée reliant le chemin de Peyrache à la RD 379 (route de Soyons) intégré à un aménagement paysager permettant de mieux traiter la transition entre le tissu pavillonnaire et l'espace agricole, en entrée de village depuis Soyons.</p> <p><i>(Atelier habitants ressource – groupe 1)</i></p>	<p>&gt;Des préconisations sont intégrées dans l'OAP Mobilité.</p>
<p>Pourquoi instaurer un emplacement réservé (ER11) pour l'aménagement d'un espace de transition paysagère avec liaison piétonne à l'est de la zone pavillonnaire ? Les habitants veulent conserver la vue sur l'espace agricole et le chemin ne sera pas utilisé.</p> <p><i>(Réunion publique n°2)</i></p>	<p>&gt;Il s'agit d'améliorer la qualité paysagère de cette entrée de village et de limiter les conflits d'usage entre habitat et agriculture. Avant d'engager la mise en œuvre de cet espace, des échanges seront menés pour connaître le degré d'adhésion des riverains, à mettre au regard de l'intérêt collectif.</p>

<b>AGRICULTURE</b>	
<p>Dans le PLU actuel, certaines terres agricoles sont classées en zone N dans le PLU actuel : elles pourraient être classées en zone A si le « potentiel agronomique, biologique ou économique » de ces terres devait être protégé, au-delà de leur caractère d'espace naturel.</p> <p><i>(Atelier agriculteurs)</i></p>	<p>&gt;Le zonage a été revu dans ce sens.</p>
<p>L'espace agricole est parcouru de nombreux chemins : de randonnée (identifiés au niveau supra-communal), ruraux (appartenant à la commune) et d'exploitation (privés). Leur utilisation importante à usage de loisirs (quad, chevaux, motos, ...) génère des nuisances pour les agriculteurs.</p> <p><i>(Atelier agriculteurs)</i></p>	<p>&gt;L'usage de ces chemins doit être maintenu, notamment pour les piétons et cyclistes, afin de maintenir l'attractivité du territoire.</p>
<p>L'espace agricole jouxte directement les zones urbanisées, situation pouvant induire des conflits d'usage : nécessité d'aménager un espace de transition ? Il est précisé que les vergers nécessitent un traitement sanitaire, même en bio (soufre ou cuivre), générateur de nuisances pour les habitants notamment en présence de vent. D'autres types d'exploitation comme la culture céréalière sont sources de nuisances sonores.</p> <p><i>(Atelier agriculteurs)</i></p>	<p>&gt;Malgré les réserves évoquées, la solution de vergers collectifs (comme ressource, lieu de sociabilité et conservatoire d'espèces anciennes) est souvent pratiquée (prochainement sur St Péray).</p>
<p>La plaine devant le village a des qualités agronomiques reconnues, à préserver aussi pour ses qualités de mosaïques paysagères indéniables.</p> <p><i>(Marches découvertes – parcours 1)</i></p>	<p>&gt;Une surface réduite (0.5 ha) de la plaine agricole sous l'école est inscrite en zone d'urbanisation future (zone AUC).</p>
<p>Dans le PLU actuel, deux zones à urbaniser ont été instaurées au sud du village sur l'espace agricole qui aujourd'hui constitue le socle paysager du bourg historique : <i>étudier la pertinence de conserver ces zones d'urbanisation future et l'intérêt d'un retour en zone agricole</i></p> <p>Un secteur Ap de protection paysagère (aucune construction autorisée) a été instauré au sud du village, au-delà de ces deux zones, pour préserver les cônes de vue sur le village : à réinterroger au regard des décisions prises concernant les zones à urbaniser et du fonctionnement de l'activité agricole</p> <p><i>(Atelier agriculteurs)</i></p>	